

Domaine Public DP

970

J.A. 1000 Lausanne 1 2 novembre 1989
Hebdomadaire romand Vingt-sixième année

Le communisme est mort, vive l'anti-communisme !

Les événements se précipitent dans les pays de l'Est. Ce qui a commencé par les réformes de Gorbatchev en URSS s'est développé d'une manière plus importante encore dans les pays «satellites»: en témoignent la résurrection de Solidarité et sa participation au gouvernement en Pologne et la nouvelle constitution hongroise abolissant le monopole du parti communiste et instituant le pluralisme politique. Et même en RDA, où le régime de Honecker avait interdit à ses citoyens de lire les journaux soviétiques parlant de *perestroïka* et de *glasnost*, les changements semblent inévitables.

Le diagnostic est unanimement accepté: la planification centralisée, l'administration de la production, de la distribution et des prix, ne permettent pas le développement d'une économie moderne. Mais surtout, le modèle marxiste-léniniste qui accorde au seul parti communiste le monopole du pouvoir ne conduit pas au progrès dynamique, mais à la stagnation. Il est impossible de susciter des potentiels de créativité et de productivité sans accorder des libertés individuelles. Les désirs démocratiques sont par ailleurs de plus en plus présents et il devient difficile de n'en pas tenir compte, au risque de provoquer des débordements incontrôlables. Monopole de pouvoir du parti et économie administrée — ces deux éléments qui faisaient la particularité du système communiste sont aussi ceux qui auront entraîné sa mort.

On ne peut prévoir si les réformes politiques en cours vont aboutir à un amalgame nouveau, réunissant socialisme et démocratie. Personne ne semble avoir de recette pour sortir l'économie des pays de l'Est de leur situation désespérée. Et pourtant, jamais les chances d'un renouveau n'ont été si grandes. Mais d'un autre côté, il faut se poser cette question, qui n'est pas innocente: combien d'années de pouvoir reste-t-il à M. Gorbatchev? Peut-être jamais, depuis la crise de Cuba, les risques que court la paix mondiale n'ont été aussi grands qu'actuellement.

La bonne perception de ces événements, chez nous, est importante. Jusqu'à maintenant, notre attitude n'a pas toujours été dans le sens d'une augmentation des chances de succès des réformes. Pour s'en convaincre, inutile d'aller en RFA, où certaines forces demandent la reprise de la RDA pour réaliser la réunion des deux Allemagnes. Il suffit de rester chez nous: une émission de la télévision alémanique a commenté à l'aide d'un vocabulaire de guerre froide la fin de l'ancien régime hongrois et nombre de journaux retiennent comme l'élément le plus important de ces événements les sifflets pour l'URSS et les bravos pour les États-Unis. Ce renouveau de l'anti-communisme à l'heure de la mort du communisme est peut-être inconscient, mais il est révélateur et dangereux. Il met en évidence à quel point notre perception du monde est réglée par un code binaire: il y a les «bons» et les «méchants», qualificatifs correspondant aux deux super-grands et à leurs zones d'influence définies en termes de «monde libre» et de «monde communiste».

Surmonter le communisme en déclin est l'affaire des pays socialistes. A nous en revanche de surmonter les clichés anti-communistes jusqu'à ce qu'ils aient perdu leur raison d'être. En premier lieu pour ne pas se tromper: dans la politique mondiale, il y a des sphères d'influence qui se constituent en fonction des intérêts plus que d'une idéologie. Ensuite pour comprendre sans préjugés: la «démocratisation» emprunte des voies différentes en Europe, en Amérique du Sud ou dans les pays du tiers monde. L'évolution vers un socialisme démocratique dans les pays de l'Est, s'il y a lieu, aboutira à un résultat autre que la démocratie telle que nous la connaissons.

La séparation artificielle en deux Europes telle que décidée à la fin de la Seconde Guerre mondiale pourrait bien disparaître un jour. Mais à condition que l'on tienne compte de l'évolution propre à chacun des deux blocs.

WL

Commémoration ou prise de conscience?

(fg) La commémoration «entre hommes» de la Mob aura au moins eu le résultat positif que l'on se mette à parler du rôle des femmes pendant cette période. A défaut de médailles et de jambon-gratin, c'est une brochette de témoignages et d'études sur leur rôle dans ces années-là que les femmes se voient offrir aujourd'hui.

Deux livres récents présentent sur ce sujet une approche différente et complémentaire.

39-45: *Les Femmes et la Mob*, réunit, sous la direction de Mary Anna Barbey, auteur d'une intéressante introduction, un certain nombre de témoignages recueillis par un groupe de journalistes.

On y entend tour à tour des adolescentes, des mères de famille, des ouvrières, une religieuse, des agricultrices, des SCF, des tenancières de café, ... Indépendamment même de la diversité des conditions et des statuts familiaux, c'est l'extrême variété des vécus individuels de cette période grave qui frappe. Pour l'une, jeune mariée, ce sont de longs trajets à bicyclette pour rejoindre son époux cantonné dans les montagnes valaisannes: «Il fallait être totalement disponible, sinon on ne se voyait pas. Jevivais en fonction de ça. Je ne me suis pas ennuyée une minute. (...) C'était comme de grandes vacances sur un décor d'incertitude.» Une aventure ro-

mantique et intense. Pour une autre, adolescente, vivant à Bulle: «Moi, je n'ai jamais autant dansé que pendant la guerre. Presque tous les soirs.» Mais pour d'autres, mères de famille, c'est la solitude qui reste comme l'expérience dominante de cette période; solitude affective, mais aussi solitude face aux responsabilités familiales ou professionnelles à assumer: «Quand je relis ma correspondance de cette époque, je me rends compte que ma vie était faite de perpétuelles séparations, de voyages et d'angoisse. J'étais constamment seule. (...) Pour les enfants, ce n'était pas drôle non plus. Leur père, c'était le militaire qu'on voyait parfois arriver le dimanche.» Une femme d'agriculteur de la Vallée de Joux déclare: «Le plus difficile, c'était de trouver quelqu'un pour traire. (...) Notre fameuse vache, celle qui était si ombrageuse, se défendait fort et ferme. Parmi les différents trayeurs que j'ai eus, il y en avait un qu'elle ne pouvait pas souffrir. Je me cramponnais au dos de la bête pour qu'elle bouge moins; malheureusement, un jour elle l'a bousculé. Il a roulé dans la rigole. Inutile de dire qu'il n'a plus voulu revenir.» Mais toutes ces femmes, obligées, par le départ des hommes, d'assumer une double tâche y ont fait face sans état d'âme et en y découvrant de fait une autonomie nouvelle et inattendue.

On est d'autant plus frappé alors de constater que pour la plupart des femmes interrogées cette redistribution temporaire des rôles n'a en rien modifié leur statut ultérieur dans le couple et dans la société. Bien plus; les charges assumées pendant la Mob, qui ont montré l'absurdité du discours régnant sur les «faiblesses congénitales» de la femme, n'ont rien changé à ces préjugés tenaces dans l'immédiate après-guerre (même si le suffrage féminin acquis plus tard s'inscrit peut-être aussi dans le prolongement de ces événements): tout est rentré «dans l'ordre», et les femmes à leur place; comme le dit l'une d'elles: «J'étais quand même soulagée d'avoir moins à faire, d'être plus tranquille, puisqu'il avait repris lui sa place et moi la mienne. Je n'aurais pas pensé à garder les responsabilités que j'avais eues. Il faut quand même que la femme sache se retirer même si c'est difficile.» Un constat analogue se dégage des témoignages de quelques-unes des premières SCF.

VOTATIONS COMMUNALES VAUDOISES

Feu l'Action nationale

(ag) A la faveur de la précédente élection du Conseil communal de Lausanne, l'Action nationale avait enlevé 16 sièges, laissant à tous les autres partis une place plus exiguë, entraînant la disparition du POP.

Ce score étonnant, 16% du corps électoral, avait été obtenu par une campagne anti-réfugiés; nous étions à l'époque de l'arrivée en nombre des Tamouls.

L'apport de l'Action nationale au débat communal a été nul. Quand bien même le problème des réfugiés est toujours aussi aigu, mais ressenti il est vrai de manière plus diffuse, il n'a pas fait l'objet d'une campagne raciste et démagogique. Exit donc l'Action nationale.

Ce qui doit intéresser les observateurs, c'est l'importance de l'électorat flottant qui peut ainsi être mu par des thèmes irrationnels, abandonnant à cette occasion les partis traditionnels. 16%, c'est considérable! Or ces électeurs ne se comptent pas une fois tous les quatre ans; ils participent aussi oc-

casionnellement aux votations de démocratie directe où ils ne se confondent pas purement et simplement avec les neinsager. Quelle tentation de mener des campagnes publicitaires démagogiques.

La représentativité des partis

(ag) On dit que les élections communales sont celles qui touchent de plus près la population. Mais à l'aune lausannoise, quelle est la représentativité des partis?

Sur une base de 100. Il faut soustraire d'abord la population étrangère qui ne bénéficie pas de droits civiques; soit en estimation, pour tenir compte seulement de ceux qui seraient en âge de voter, 18%. Des 82% représentant des Suisses ayant le droit de vote, seuls 37,5% l'ont utilisé, ce qui ne représente plus que le 30,75% de notre base. De surcroît 34,5% ont utilisé une liste sans dénomination. Reste 20%. La représentativité des partis est donc, globalement, le cinquième de la population adulte résidente.

Le livre de Monique Pavillon, *Les Immobilisées*, tente une analyse idéologique de cette même période. C'est un inventaire des différentes images de la Femme, tantôt valorisées, tantôt occultées, qui nourrissent les esprits de l'époque. Etude brève, brossée à grands traits, et qui, de l'aveu même de son auteur, se présente comme un premier défrichage sur ce terrain encore très peu exploré. Ce texte, engagé, donne des indications intéressantes sur l'ambiance de l'époque (extraits de journaux, de discours civils ou militaires). Il évoque aussi quelques destins individuels marquants, dont celui de Anne Marie Im Hof-Piguet, une de ces femmes qui braverent la légalité suisse de l'époque pour essayer de sauver des enfants juifs promis à la déportation. ■

Mary Anna Barbey, 39-45, *Les femmes et la Mob*, Editions Zoé, Genève, 1989.

Monique Pavillon, *Les Immobilisées*, Editions d'En bas, Lausanne, 1989.

PRÊTS HYPOTHÉCAIRES

De la marge pour les caisses de pension

(pi) On sait que les possibilités de placements immobiliers des caisses de pension ont été limitées par un des trois arrêtés fédéraux urgents, mesure que nous avons eu l'occasion de critiquer (DP 963). Il reste pourtant aux institutions de prévoyance une possibilité, indirecte, de placer une partie de leur fortune dans la pierre: concéder des prêts hypothécaires à leurs membres, à des coopératives d'habitation, voire même à des particuliers. Leur marge dans ce domaine est immense. En 1988, les banques totalisaient en effet pour plus de 294 milliards de francs de prêts hypothécaires, contre seulement 13,4 milliards pour les caisses de pension, et 19,5 milliards pour les sociétés d'assurance. Le mode de financement des caisses de pension se prête particulièrement bien à la mise à disposition de prêts hypothécaires à taux fixe pendant un certain temps. Une manière efficace d'éviter que les locataires et les petits propriétaires ne fassent les frais des variations des taux d'intérêts. ■

FISCALITÉ

La spéculation qui cache la plus-value

(ag) Le Grand Conseil vaudois aura à examiner une refonte de l'impôt sur les gains immobiliers. Alors qu'il connaît à ce jour un impôt spécial à taux fixe (18% ou 12% s'il s'agit d'un bien-fonds agricole ou d'un immeuble occupé par son propriétaire), il va passer à un système fortement dégressif, selon la durée de possession, l'impôt allant de 50%, taux frappant les reventes immédiates après une année ou moins de possession, pour être ramené à 10% après 25 ans. La majorité des cantons suisses connaît un tel système dégressif, mais avec une grande variété dans l'échelle des taux (voir tableau).

Trompe l'œil

Les systèmes dégressifs créent un trompe-l'œil sur la nature de la propriété foncière. On tend ainsi à distinguer les spéculateurs, qui sont méchants et abusifs et les «bons» propriétaires qui jouissent longuement, donc innocemment de leurs biens. En appliquant de tels distinguos, on ne comprend pas pourquoi il faut imposer encore des propriétaires qui, en 25 ans ou plus, ont suffisamment démontré qu'ils n'auraient pas de coupables pensées d'enrichissement. Dans la ligne de cette philosophie il sera difficile de résister à la surenchère de ceux qui chercheront à pousser plus loin la

dégressivité, comme l'ont fait déjà certains cantons qui descendent jusqu'au taux zéro.

Mais s'agit-il de spéculation ou de plus-value foncière? Le fondement philosophique de l'imposition repose sur l'idée que plus la collectivité investit, plus le terrain prend de la valeur. Contrairement à la plus-value mobilière qui n'est pas sans risque, puisqu'une société privée mal gérée peut voir le cours de ses actions s'effondrer, la plus-value immobilière enregistre une augmentation continue aux très faibles à-coups, sans régression, tel un treuil à cran d'arrêt. Plus la durée de possession est longue, plus le mérite collectif est grand dans la création de la plus-value. (Certes cette plus-value apparaîtra mieux dans le nouveau système vaudois proposé puisque la référence pour évaluer le gain sera le prix d'acquisition et non plus la dernière estimation fiscale, mais la dégressivité va bien au-delà de la compensation de l'inflation).

On a vu jouer le même trompe-l'œil lors du débat sur les arrêtés fédéraux urgents. Les revendeurs à gains rapides ont été mis au pilori et frappés d'interdits. Mais la lutte contre la spéculation spectaculaire a caché le phénomène profond de la plus-value foncière. Et c'est à cette analyse qu'il faut revenir. ■

(Lire aussi les articles en pages 4 et 5)

Comparaison intercantonale des impôts frappant un gain immobilier de 70'000 francs

Canton	Durée de possession		
	de 1 à 4 ans	de 4 à 10 ans	supérieure à 10 ans
Zurich	28'375.-	22'700.-	18'160.-
Uri	10'500.-	9'188.-	7'875.-
Zoug	20'400.-	17'850.-	12'750.-
Appenzell R.-Ext.	19'320.-	16'800.-	14'280.-
Argovie	26'600.-	22'400.-	13'700.-
Vaud	12'600.-	12'600.-	12'600.-
Neuchâtel	25'200.-	16'800.-	2'800.-

Source: *Traktandum*, 19.10.89.

Une analyse partielle et partielle

(*réd*) Dans la rubrique «L'invité de DP», parue dans le n° 961 du 31 août, Jean-Christian Lambelet expliquait que, selon lui, les spéculateurs fonciers avaient un effet régulateur sur le marché. Pour appuyer ses dires, il donnait l'exemple suivant: en cas de gel d'automne détruisant à coup sûr toute la récolte de blé de l'année suivante, les spéculateurs achèteraient et stockeraient cette précieuse marchandise, faisant certes grimper les prix. Mais ils la revendraient l'année suivante pour réaliser leur profit spéculatif. «Par leurs activités, les spéculateurs auront donc égalisé la consommation de blé dans le temps, la réduisant cette année-ci et l'augmentant l'année prochaine (...) ce qui revient à étaler les effets de la catastrophe.»

Ce texte avait suscité la réaction de Philippe Biéler, secrétaire romand de l'Association suisse des locataires (DP 962). Deux autres connaisseurs de la question nous font part aujourd'hui de leur réaction. Il s'agit de Victor Ruffy, conseiller national et géographe, auteur d'une récente thèse analysant vingt ans de transactions foncières dans le canton de Vaud. La seconde réponse est signée Jean-Bernard Racine, professeur à l'Institut de géographie et au Département d'économétrie et d'économie politique de l'Université de Lausanne. Dans un prochain numéro, Jean-Christian Lambelet viendra clore ce débat. Titres et sous-titres sont de la rédaction.

Une pratique condamnable et inadmissible

Les prises de position de M. Jean-Christian Lambelet au sujet de la spéculation méritent encore quelques remarques. L'exemple du blé, choisi pour illustrer les circonstances permettant l'éclosion du phénomène est intéressant dans la mesure où, dans l'histoire, des régimes de nature très différente ont cherché à l'enrayer. Les cas de spéculation s'attaquant aux denrées de première nécessité, le sol en est une en Suisse, ont presque toujours alerté les pouvoirs politiques. La loi de l'argent comme remède aux problèmes de rareté a simplement été condamnée parce qu'inhumaine, est-il encore besoin de le rappeler.

La spéculation sur les terrains est d'autant plus condamnable que ces derniers sont indispensables à la vie comme l'air, l'eau et qu'il n'est pas nécessaire d'être très doué pour prévoir qu'il ira nécessairement en se raréfiant à moins d'une brusque diminution de la pression démographique.

Jean-Christian Lambelet croit pouvoir découvrir une des causes majeures de la réduction de l'offre dans la politique de l'aménagement du territoire. L'attaque me semble peu pertinente. L'analyse des réserves de terrains à bâtir légalisés a montré que le district vaudois qui en disposait le plus, celui de Nyon, était aussi le district où les prix étaient les plus élevés. L'assimilation de l'économie foncière à l'économie de marché pêche plus d'une fois par artifice. La concurrence ne joue pas ou alors très mal. Il ne suffit pas que l'offre soit abondante pour que les prix baissent dans les circonstances actuelles, tout discours tendant à l'ouverture de nouvelles zones à bâtir au détriment des zones agricoles ne résiste ni à une analyse sérieuse sur le plan économique ni à une politique conforme à la lutte contre le gaspillage des terres.

Toute pratique administrative est perfectible, y compris celle qui a pour tâche

complexe d'appliquer dans le quotidien la politique en matière d'environnement, d'aménagement du territoire, d'urbanisme et de contrôle des constructions. L'examen des dossiers prend inévitablement du temps, les promoteurs le savent et ne manquent pas de reporter des intérêts intercalaires sur les loyers. Ces délais ne sauraient toutefois légitimer en aucune façon des doubléments voire des triplements des prix fonciers, l'achat des terrains étant une opération indépendante de la procédure de demande d'autorisation de bâtir.

Tout le monde n'est pas protégé

La mansuétude de M. Jean-Christian Lambelet à l'égard de la spéculation est celle d'un homme protégé, à l'abri de ses effets négatifs et qui estime que tout le monde l'est. Nous sommes nombreux cependant à penser qu'une part importante de la population va être frappée par des hausses de loyer qui seront parfois difficilement supportables. Les mesures urgentes ont mis momentanément fin aux achats-ventes en cascades; les transactions normales, elles, se poursuivront jusqu'à ce que les prix les plus élevés pratiqués ces derniers mois aient été atteints par effet de contamination. Tant qu'il y aura des hommes et des femmes qui gagnent le strict minimum pour vivre, il n'est pas admissible de voir certains membres de la société s'enrichir sans apporter aucune prestation, et encore moins de les y encourager. Les fortunes sont faites par simple transfert comme disent les économistes, mais au détriment des usagers. Jamais la gauche ne doit accepter qu'au nom de la concurrence internationale on amène les hommes et surtout les femmes à devoir travailler la nuit pour amortir rapidement le capital machines et que parallèlement on laisse filer le prix du terrain spoliant les producteurs d'une bonne part de l'augmentation de la productivité. L'émergence de la spéculation est une des manifestations de violence qui caractérisent notre société; en restant passif ou en se déclarant impuissant face à elle, la classe politique porterait la grave responsabilité d'alimenter encore la méfiance que lui témoigne déjà une certaine part de la population civile.

Victor Ruffy

La dimension sociale oubliée

Dans sa contribution, à titre d'invité, au débat qu'a très pertinemment engagé DP sur ces questions foncières autour desquelles s'agit actuellement le politique, mon collègue et ami Jean-Christian Lambelet s'est fait le chantre de la représentation (car il s'agit bien de cela) néo-classique et néo-libérale d'un problème qui nous touche tous, directement ou indirectement. Il a certes apporté un élément nouveau (dans ce journal tout au moins) en évoquant le rôle des «bulles spéculatives» tout en l'inscrivant dans un découpage problématique qui a toutes les qualités attendues de rigueur démonstrative et logico-déductive.

Discours inquiétant

Il reste que si j'admire beaucoup mon collègue quand il nous aide à introduire, avec le bonheur d'expression que l'on sait, l'économie dans nos problématiques sociales ou politiques, je dois à l'amitié de lui dire ici à quel point son discours m'inquiète. Certes, J.-C. Lambelet explique et illustre bien certaines composantes du processus de formation des valeurs foncières. Il attire implicitement l'attention sur les effets pervers éventuels de toute politique socialisante. On ne saurait lui en vouloir. Je suis inquiet en revanche quand, et très explicitement, dans le cadre de sa discipline, il se discipline à tel point qu'il n'hésite pas à évacuer du raisonnement toute problématique sociale. Même si c'est pour illustrer «le principe de la chose». Car il en résulte les effets que tout épistémologue connaît bien: une théorie partielle, voire inconsciemment partielle, une abstraction mécanique de la réalité socio-économique. Les variables qu'il mobilise sont rationnellement analysées, mais en dehors de tout contexte autre que temporel. Elles sont de fait isolées de la totalité sociale dont elles ne sont qu'un des éléments.

N'est-ce pas une manière comme une autre, pour un scientifique, de faire de l'idéologie, au sens de représentation partielle, illusoire de la réalité? On sait qu'elle permet trop souvent, en déplaçant le lieu de l'explication, de se légitimer dans une position sociale. J'en con-

nais qui ne manqueront pas d'applaudir, en toute bonne foi «scientifiquement» rassurée.

L'essentiel oublié

Non seulement J.-C. Lambelet ne remet-il pas en question, dans sa problématique formaliste, rationaliste et utilitariste, les hypothèses classiques concernant la concurrence et la parfaite rationalité des agents. La spéculation devient le régulateur indispensable. Il admettra j'espère qu'il sacrifie en outre, comme la plupart de ses pairs, à l'absence de prise en compte des externalités, des facteurs psychologiques et de l'hétérogénéité des biens fonciers, oubliant de penser d'entrée de jeu, au problème posé par l'extension simultanée du modèle néo-classique à trois catégories d'agents au moins (les ménages, les entreprises et les agriculteurs, *tout à la fois producteurs et consommateurs*). Convention réductrice nécessaire à l'esthétique du raisonnement? Peut-être.

Nous avons le choix, en termes de redistribution, entre l'action sur la fiscalité et le contrôle étatique. Le libéral, peut-être à juste titre, préférera agir sur la fiscalité plutôt que de bloquer l'immobilier. Il reste que Jean-Christian Lambelet me paraît oublier l'essentiel, sur lequel je serais heureux de l'entendre à nouveau: la spécificité des biens fonciers, reconnue pourtant par Léon Walras, qu'il connaît mieux que personne, et qui avait fait la démonstration théorique de la nécessaire intervention publique pour éviter aussi bien la spéculation que la rétention. Tout en reconnaissant par ailleurs une «dimension sociale» au problème de la décohabitation, J.-C. Lambelet occulte complètement dans son texte les enjeux sociaux de l'appropriation collective de l'espace et l'action des groupes organisés et de l'Etat, que chacun de nous pourtant peut observer quotidiennement. Même en admettant les bases du raisonnement qui sous-tendent le modèle néo-classique (et je vais très loin dans l'empathie) comment ne pas souhaiter voir introduire dans l'analyse les classes sociales, ou tout au moins, si J.-C. Lambelet trouve ce con-

cept réducteur ou réificateur, les tranches de revenu qui constituent évidemment l'explication essentielle des choix de localisation et de logement et déterminent de fait la division sociale de l'espace, corollaire de la division sociale du travail.

Certes les néo-marxistes universitaires ont eux-même reconnu, ces dernières années, la pauvreté et la non pertinence des idées de Marx sur la rente foncière et des modèles reposant sur des postulats ignorant les prix et les coûts, tout aussi irréalistes que ceux qui président à une analyse néo-classique négligeant quant à elle de comptabiliser les coûts sociaux et écologiques. Ils ont démontré au moins que la division sociale de l'espace se paie: c'est le droit de ne pas cohabiter avec n'importe qui. Le «tribut foncier» (Lipietz) qui découle du prix que les gens sont prêts à payer pour le maintien à leur profit de la division sociale de l'espace, et qui est prélevé lors de chaque transaction, (le promoteur lui-même y sacrifie tout en ayant la possibilité de reporter son tribut sur les acquéreurs de logement, et ceux-ci sur leurs locataires) «est bien une redistribution, au profit d'une minorité, de la plus-value sociale déterminée par cette division sociale de l'espace».

Contradictions théoriques à dépasser

Il reste aussi qu'il est tout aussi irréaliste et illusoire d'étudier un «marché» indépendamment du système social qui s'y exprime par l'intermédiaire de ses acteurs réels qu'il s'est avéré illusoire d'étudier les faits de production indépendamment des rapports de production (J. Attali). Qui ne voit, diraient les économistes P.H. Derycke et J.L. Guigou, que les deux démarches appellent une synthèse dans une vision plus globale? Merci d'avance à J.-C. Lambelet de bien vouloir mettre ses qualités au service de cette «noble cause». Toute politique foncière à venir doit obligatoirement avoir dépassé ces contradictions théoriques avant de croire qu'elle pourra assurer la régulation du développement urbain et suburbain en associant de manière optimale les deux objectifs nécessaires de l'efficacité et de l'équité, seule garantie du maintien à terme de la cohésion sociale et de l'équilibre de nos paysages.

Jean-Bernard Racine

La presse unanime

Pour en revenir au livre de Frisch (et à la contribution de Dürrenmatt dans *Vers une Suisse sans armée* — Z Verlag, Bâle — qui va dans le même sens).

Vous êtes-vous jamais demandé ce qu'il fallait entendre par langue de bois? Lisez le dernier *Atout*, du mois d'octobre, intitulé «*Quand le loup sort du bois*» — contre l'initiative Suisse sans armée.

Notez que je comprends parfaitement que l'on soit contre cette initiative. Mais il y a la manière: «*Une délégation de trois membres du groupe "Pour une Suisse sans armée" s'est déplacée pour cinq jours à Moscou. La délégation entend informer ses interlocuteurs des pays de l'Est des "tenants et aboutissants de l'initiative". Telle est la nouvelle que l'on a pu lire ces jours dans nos quotidiens helvétiques. N'est-ce pas un avertissement...*» Etc.

On voit le procédé, soyez attentif, ça peut toujours servir. Commencez par une affirmation que vous présentez comme indiscutable: «*On a pu lire ces jours dans nos quotidiens helvétiques...*» Dans quels quotidiens? Surtout ne le dites pas, ils pourraient protester! Quels jours? Est-ce bien utile de préciser? «*...trois membres du groupe...*» Quels membres? Gardez-vous d'avancer des noms! L'important, c'est que ces membres aient voulu in-

former les Soviétiques «*des tenants et aboutissants*» de l'initiative. N'oubliez pas de mettre des guillemets: ça fait plus sérieux. Sans les guillemets, des esprits chagrins pourraient se demander quelle raison peut bien pousser des membres de «*Pour une Suisse sans armée*» à aller raconter aux pays de l'Est ce que sont les tenants et aboutissants de l'initiative. Ils pourraient se demander aussi quel avantage les pays de l'Est trouvent à être informés puisque 1. les noms des membres du Comité ont été publiés, et 2. en ce qui concerne ceux qui sont supposés tirer les ficelles, lesdits pays de l'Est doivent être informés, puisque dans la perspective de *L'Atout*, ce sont précisément eux qui agissent dans l'ombre! On imagine la conversation: «*M. Gorbatchev, nous pouvons vous révéler qui est derrière l'initiative "Pour une Suisse sans armée"...* — Ah! oui? Voilà qui m'intéresse. Malgré tous ses efforts, le KGB n'est pas parvenu à savoir... — Eh bien nous, nous savons! Il s'agit d'un certain Gorbatchev, dont on croit savoir qu'il est chef du gouvernement soviétique. Plus quelques autres: M. Grosz, le Hongrois; Ceausescu, le Roumain; Husak, etc — Voilà qui est effarant! Jamais je ne me serais douté. On aurait tout de même pu m'avertir que je me trouvais derrière l'initiative.»

ÉCHOS DES MÉDIAS

Les *Zuger Nachrichten*, qui paraissent trois fois par semaine, offrent depuis le 16 octobre cinq éditions hebdomadaires. C'est le seul journal paraissant à Zoug. Les autres quotidiens portant le nom de ce canton sont édités à Lucerne.

Les droits d'édition des *Solothurner Nachrichten*, journal proche du PDC soleurois, ont été achetés par le quotidien *Oltener Tagblatt*, de tendance radicale. On ignore ce que sera la réaction du quotidien de tendance radicale paraissant à Soleure.

Pour anticiper sur la collaboration entre le journal local de Bremgarten (AG) et le *Tages-Anzeiger*, le *Badener Tagblatt* publie une édition régionale particulière sous le titre *Bremgarter Tagblatt*.

Trois quotidiens bernois et soleurois ont lancé à fin octobre le magazine hebdomadaire *Diagonal* qui paraît comme supplément de fin de semaine sur beau papier. Réponse d'éditeurs moyens aux offensives des grands.

Le lancement de *VP Hebdo*, qui succèdera au début de mars prochain à la formule actuelle de *La Vie protestante* se précise. Un numéro d'essai destiné à appuyer la promotion vient d'être publié.

Procédé utilisable à toutes sauces: si vous voulez établir que deux fois deux = cinq; ou que Calvin fut l'amant de Catherine de Médicis, commencez par poser que «la presse suisse» est unanime sur le point considéré (c'est cela, la langue de bois). Puis vous continuez en concluant que ceux qui nient ces évidences sont payés par Moscou.

Peu de gens vous croiront, mais du moins un débat sur le fond, un débat sérieux et honnête, en répondant par exemple à MM. Frisch et Dürrenmatt, aura été évité. Sans doute au prix de quelques pour-cent de plus de citoyens dégoûtés, qui ne se rendront pas aux urnes — mais c'est tout bénéfice, puisque le but final est de fossoyer la démocratie. ■

DP Domaine Public

Rédacteur responsable:

Jean-Daniel Delley

Rédacteur: Pierre Imhof

Dans ce numéro et dans l'Index, vous trouverez les signatures de:

Eric Baier	(eb)
Philippe Biéler	(pbi)
Mario Carera	(mc)
Jean-Daniel Delley	(jd)
Eva Ecoffey	(ee)
André Gavillet	(ag)
Françoise Gavillet	(fg)
Jacques Guyaz	(jg)
Pierre Imhof	(pi)
Yvette Jaggi	(yj)
Marx Lévy	(ml)
Jacques Longchamp	(jl)
Ursula Nordmann-Zimmermann	(unz)
Charles-F. Pochon	(cfp)
Rédaction	(réd)
Jean-Luc Seylaz	(jls)
Erika Sutter-Pleines	(esp)

Les invités de DP:

Philippe Bois	(pb)
Beat Kappeler	(bk)
Jean-Christian Lambelet	(jcl)
Laurent Rebeaud	(lr)

Les articles marqués d'un astérisque (*) sont des réactions de lecteur; les signatures en majuscule indiquent un éditorial.

Abonnement: 65 francs pour une année

Administration, rédaction:

Saint-Pierre 1, case postale 2612,
1002 Lausanne — CCP 10-15527-9

Tél (021) 312 69 10 — Fax (021) 312 80 40

Composition et maquette:

Pierre Imhof, Françoise Gavillet,
Liliane Monod

Impression:

Imprimeries des Arts et Métiers SA

DOMAINE PUBLIC — INDEX 960 – 969

Trente-et-unième livraison des textes parus dans ces colonnes
DP 960 (24.08.89) à DP 969 (26.10.89)

1. Affaires fédérales

- 960 «L'obligation de dénoncer» ag
961 Du toc au diamant cfp
962 Blanchissage: La responsabilité du judiciaire ag
962 Carburant: La cagnotte qui fond pi
962 L'erreur bénéfique jd
963 La bourgeoisie qui a peur de la mainmorte AG
963 Partis politiques: La grande misère jd
964 Déficelé, refusé! yj
965 Ce que Cotti veut yj
965 Asile: Mesures bidon pi
966 S'il en reste, ce sera pour vous... ag
967 Asile: La honte jd
968 Armée: Inflation d'imprimés cfp
968 Asile: Commission d'experts unilatérale ag

2. Cantons

- 960 BE: Les deux tendances de l'Eglise réformée cfp
960 GE: Un vendredi soir en juillet Erika
960 VD: Le 6, place de la Cathédrale ag
961 L'asile à NE: Tout va très bien... pi
961 Policiers vaudois privés de Ripol? pi
963 GE: La fin de Clochemerle jd
963 La mobilité vaudoise auscultée jl
963 Beaucoup voteront le 24 cfp
964 De la protection des élus pi
965 Lausanne: La vraie participation ag
967 VD: Un nouveau monopole pi
967 Entraide judiciaire: Des pratiques artisanales jd
967 Socialistes lausannois yj
968 GE: Le temps des réalisations concrètes jd
968 GE: Délégation parlementaire jd

3. Economie

- 963 Evolution tranquille ou fusionniste aiguë? yj
965 Hermes, une faillite patronale ag
966 Croissance mal partagée pi
966 Haro sur le magot jd
967 Concurrence et assurances réd/*
968 Stäubli, Stifag, Hermes ag

4. Environnement

- 960 Le Touring et la pollution: On a déjà donné JD/PI
961 Eco-bonus: Comment ça fonctionne pi
966 La taxe du sac cfp
968 Les causes faciles PI

5. Energie

- 961 La mauvaise solution *
965 Le consensus minimum jd

- 965 Le dilemme des sociétés d'électricité jd
966 Le seul choix raisonnable jd
968 Economies foutaises *

6. Aménagement du territoire

- 961 Centre et périphérie: Attention aux effets pervers jd

7. Transports

- 964 Ça avance... un peu pi
966 Les avantages de Vallorbe *
967 Le prix de la boueotte PI
967 L'avenir du méthanol jg
967 Une bonne idée galvaudée pi
968 Le couloir à 40 tonnes ag

8. Politique sociale

- 961 Assurance-maladie: Exercice d'exorcisme ee
961 Pas d'argent de poche réd
963 Caisses de santé: Inverser la logique fb
964 Drogue: des pistes à expérimenter JD
964 Une aide à l'autonomie esp
966 Pour une commission de l'égalité UNZ
966 Les patrons soumis à la question pi
966 VD et NE: L'égalité au Grand Conseil pi
966 Deuxième génération, connais pas! pi

9. Monde du travail

- 963 Négociations d'automne jd/ag
964 Bonne nuit, Mesdames ag
965 La gauche dans les usines JG
968 Coup de collier pi

10. Consommation

- 964 Dumping sur le leasing pi
966 Deux écouteurs, une langue jg
968 Bête et criminel pi
968 Ah! dormir dans le train jg

11. Logement

- 962 Spéculation: De la théorie aux faits pbi
963 Les perdants de la spéculation *
966 Marché foncier: Et après l'aspirine ag

12. La Suisse et l'Europe

- 964 1992 et la culture eb
966 Bruxelles dans les choux réd

13. Médias

- 962 Presse européenne: Du quotidien à l'hebdomadaire cfp
964 Loi radio-TV: Devant le parlement, enfin jd

- 967 Loi radio-TV: Compromis équivoque jd
968 Berner Tagwacht: Toujours plus étonnant cfp

14. Tiers monde

- 967 Le don commercialisé ag
967 Quand les pauvres aident les riches pi
968 Générosité et solidarité réd
969 Le dossard 153 – La Suisse à la Banque mondiale et au Fonds monétaire international (Numéro spécial) ag/pi

15. Le carnet de Jeanlouis Cornuz

- 960 Consternant
961 Colloque à Tours
963 Les crétins se déchainent
964 Beau et critique à la fois
965 Le poids de l'imprimé
966 Les Chinois de la thèière
967 Le navire qui changea le cours de l'Histoire
968 Le vieil écrivain et l'armée

16. L'invité de DP

- 961 La spéculation, encore la spéculation jcl
962 Le 2^e pilier sait-il calculer? bk
965 Feu le canal lr
967 L'informatique, le droit et la langue de bois pb

17. Culture

- 960 A propos de l'attrait du privé *
965 «Suisse sans armée? Un palabre» jls
967 Les nouveaux vieux cfp
968 Informatique à l'école: La fin des illusions jg

18. Divers

- 960 Le socialisme romand aux origines ag
960 Chine: Zhejiang – Manif ou révolte? ml
961 L'ère du vide – et après YJ
961 Devoir de vacances réd
962 Le pouvoir de définir WL
962 Bureaucratie de basse-cour jd
962 Chine: Jours d'éclipse gouvernementale ml
962 Un passeport mérité jg
963 Bonne conscience parlementaire pi
965 Perestroïka au FMI et à la Banque mondiale? mc
967 Chronique chinoise: Les livres jaunes ml
968 L'Etat de droit, référence obligée jd
968 Chronique chinoise: Jiefang Lu et Zhongshan Lu ml

M^{me} Thatcher en Suisse

Que des syndicalistes et des socialistes des pays membres de la Communauté s'inquiètent du «déficit social» de l'Acte unique européen, et fassent savoir clairement que la création d'un espace économique sans frontière doit aller de pair avec des mesures sociales, est parfaitement légitime. «Faire l'Europe sans le concours des travailleurs serait une façon de la faire contre eux», disait l'autre jour François Mitterrand devant le Parlement européen, à Strasbourg.

Que ce même thème soit repris en Suisse pour critiquer «cette Europe des industriels, des commerçants et des financiers» paraît en revanche plus discutable.

En effet, les dispositions déjà prises, et celles qui le seront, feront de l'Europe un espace qui ne sera certainement pas moins social que ne l'est actuellement la Suisse.

Des directives (lois communautaires) sont en vigueur notamment en matière de licenciements collectifs, de droits des travailleurs, de fusions et de restructurations d'entreprises, d'égalité entre hommes et femmes. Le droit de la société anonyme européenne comportera des dispositions relatives aux droits d'information et de consultation des salariés.

On chercherait en vain des mesures équivalentes chez nous. L'entreprise Favag, de Neuchâtel, qui licencie en masse pour la quatrième fois en trois ans, au point qu'elle va cette fois pouvoir définitivement fermer ses portes, ne s'est pas trop préoccupée des dispositions de la Convention collective de travail de la métallurgie qui prévoient une consultation des partenaires sociaux dans de tels cas.

Le patronat de l'horlogerie qui a demandé à plusieurs reprises au cours de ces dernières années aux salariés de faire preuve de compréhension à l'égard d'une branche en difficultés, et de se contenter par conséquent de compensations partielles du renchérissement, refuse aujourd'hui sec et net d'entrer en

matière sur un quelconque rattrapage, bien que les affaires soient redevenues florissantes, au point d'ailleurs que, récemment, Nicolas Hayek n'hésitait pas à faire savoir que SMH était à nouveau une entreprise prospère, ayant remboursé ses dettes et s'appropriant à racheter des sociétés.

Dans la métallurgie, on rencontre de plus en plus fréquemment des dirigeants qui refusent de parler de compensation de la hausse du coût de la vie. Ils n'acceptent de discuter que d'une augmentation globale de la masse salariale, et refusent de faire une distinction entre ce qui relève de la simple compensation du renchérissement, du partage des gains de la productivité et de ce qui serait nécessaire pour relever les bas salaires. Cette attitude n'est pas innocente. Elle a pour but de mettre sous pression les membres des commissions d'entreprise, et d'engager les négociations dans un climat qui les arrange.

M^{me} Margaret Thatcher vit en Grande-Bretagne, mais c'est en Suisse qu'elle règne!

Tout cela pour dire que nous avons certainement aussi de bonnes raisons pour déplorer que le grand marché européen ne soit pas davantage social qu'il ne l'est. Mais, de grâce, que la paille qui est dans l'œil de nos voisins ne nous fasse pas oublier la poutre qui est dans le nôtre. Ou, selon l'idée dont *Domaine public* s'est inspiré dès ses débuts: commençons par balayer devant notre porte.

Que toutes celles et tous ceux qui pensent que le projet communautaire a du bon, qu'il constitue probablement, pour la Suisse aussi, la seule solution valable pour assurer la paix et la prospérité dans l'Europe de demain, concentrent leurs efforts sur ce qui se passe en Suisse afin d'éviter que ce pays ne finisse par être montré du doigt tant il traite les salariés pour quantité négligeable.

Jean-Pierre Ghelfi

L'invité de DP s'exprime librement dans cette tribune. Jean-Pierre Ghelfi est économiste et député au Grand Conseil neuchâtelois.

POLITIQUE AGRICOLE

Des critères écologiques

(jd) Trois initiatives populaires sont annoncées qui visent à donner une nouvelle base constitutionnelle à la politique agricole. La Société suisse pour la protection de l'environnement et la Fondation pour l'encouragement de l'agriculture biologique ont choisi une voie plus simple et plus directe. Si les directives qu'elles proposent sont appliquées par les paysans, l'agriculture suisse peut se retrouver dans sept ans à mi-chemin entre la production intriguée — aussi peu de produits chimiques que nécessaire — et la production biologique — suppression des produits chimiques. Cette voie n'implique ni coûts supplémentaires pour la Confédération ni augmentation des prix agricoles; par contre elle permet de réduire de 30 à 50% l'usage des pesticides et de renoncer

presque complètement aux nitrates et aux phosphates, ce qui conduit à une amélioration de la fertilité des sols et à une diminution sensible de la pollution des eaux. La mise en œuvre de ces directives n'exige qu'une révision de la loi sur l'agriculture, une opération qui paraît réalisable tant sont nombreux les partis et les organisations qui postulent une politique agricole conforme aux critères écologiques.

Déjà le canton de Berne a décidé de verser une prime unique de 10'000 à 15'000 francs aux exploitants désireux de passer à la culture biologique. Une révision récente de la loi sur l'agriculture permet au canton du Jura de soutenir ce type de culture. Schwytz, Argovie et Thurgovie étudient la possibilité d'un tel soutien. ■